Régie de l'énergie Québec
Bureau du secrétaire

Montréal, le 24 janvier 2020

Par dépôt électronique (SDÉ) et par courriel

M^es Jean-Olivier Tremblay et Simon Turmel
Hydro-Québec- Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

M^e Pierre Pelletier
2843, rues des Berges
Lévis (Québec) G6V 8Y5

M^e Éric McDevitt David
Municonseil Avocats inc.
800, rue du Square Victoria, bureau 720
Montréal (Québec) H4Z 1A1

M^e André Turmel
Fasken Martineau duMoulin
800, rue du Square Victoria,
bureau 3700
Montréal (Québec) H4Z 1E9

Personnes intéressées[1]

Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2020-2021
Dossier de la Régie : R-4100-2019

À la suite d'un examen plus exhaustif, la Régie de l'énergie (la Régie) a identifié, **en annexe**, des suivis de décisions non inventoriés par le Distributeur dans la liste présentée le 6 janvier 2020 à la pièce C-HQD-0041[2] et par les personnes intéressées dans le dossier mentionné en objet. La Régie n'a énuméré dans cette liste que les suivis qui ne sont pas en lien avec des dossiers actuellement en cours de traitement[3]. Également, cette liste n'inclut pas les suivis qui devaient être déposés dans le cadre du rapport annuel.

À cet égard, la Régie demande au Distributeur de compléter la section « Forum approprié » du tableau en annexe et de déposer ses commentaires à cet égard **au plus tard le 7 février 2020, à 12 h**. Elle lui demande également de mettre à jour la liste des suivis présentée le 6 janvier 2020, en incluant les suivis identifiés lors de la rencontre préparatoire et ceux identifiés ultérieurement par la Régie, les demanderesses et les personnes intéressées.

[1] ACEFO, ACEFQ, AHQ-ARQ, GRAME, ROEÉ, RNCREQ, SÉ-AQLPA et UC.
[2] Pièce C-HQD-0041.
[3] Il s'agit des dossiers R-4110-2019, R-4091-2019, R-4047-2018, R-4045-20-18 et R-4041-2018.

Tour de la Bourse, Case postale 001
800, rue du Square-Victoria,
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452, p. 225
Sans frais : 1 888 873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
www.regie-energie.qc.ca

La Régie observe qu'il est prévu que plusieurs suivis devraient être traités dans le cadre du rapport annuel. Par conséquent, la Régie demande au Distributeur de faire le même exercice, soit d'identifier les suivis qui demeurent et ceux devenus caducs dans le nouveau contexte réglementaire, et de déposer la liste dans le rapport annuel 2019. Elle demande également au Distributeur de préciser le mode de traitement qu'il privilégie pour les suivis qui demeurent mais qui, selon lui, ne seront plus traités dans le rapport annuel.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.